

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/43

18 mai 1998

(98-1991)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

KENYA

Déclaration distribuée par S.E. M. J.J. Kamotho, EGH
Ministre du commerce

Cette réunion ministérielle a lieu à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du système commercial multilatéral. C'est donc un moment opportun pour faire le bilan de notre action et évaluer les défis et possibilités qui se présentent au système. Le Kenya se félicite du rôle joué, auparavant par le GATT, et maintenant par l'OMC dans la promotion de régimes de commerce ouverts et de démantèlement des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et des services. Il est attaché au système commercial multilatéral fondé sur des règles transparent, juste et équitable qu'incarne l'OMC.

Toutefois, le système commercial multilatéral a encore d'immenses défis à relever. Il s'agit notamment d'assurer l'intégration et la participation effectives de tous les pays en développement, y compris les PMA, de manière à maximiser les retombées en matière de développement et les avantages potentiels du système. Ce dernier devrait viser à garantir un accès substantiel aux marchés pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. Il devrait aussi assurer une répartition équitable des avantages.

Le Kenya participe à cette conférence, la deuxième en date depuis la création de l'OMC, qui a lieu à un moment où le souvenir des difficultés que nous avons rencontrées pendant les négociations du Cycle d'Uruguay sont encore très présentes dans nos mémoires. Mais nous avons finalement pu parvenir à un compromis dans plusieurs domaines et nos efforts ont été couronnés de succès. L'Acte final a établi des règles, des droits et des obligations que nous nous sommes engagés à respecter afin de participer pleinement et dans des conditions d'égalité au système commercial multilatéral de l'OMC.

C'est dans cet esprit que les Ministres sont réunis ici aujourd'hui pour mettre en commun leur expérience en vue d'améliorer l'économie mondiale. Nous espérons saisir cette occasion pour évaluer le processus de mise en oeuvre des Accords de l'OMC en tenant compte des divers problèmes et contraintes auxquels se heurtent les pays en développement dont le Kenya.

Nous ne devrions pas considérer ces accords comme une fin en soi mais comme un moyen inestimable d'atténuer la pauvreté, d'accroître les niveaux de vie, d'assurer le plein-emploi et de garantir à nos pays une croissance et un développement économiques soutenus. Ces accords devraient par ailleurs être utilisés pour promouvoir le progrès technologique et servir la cause de la paix et de l'harmonie au plan mondial.

A cet égard, je souhaite exprimer toute notre gratitude pour l'assistance technique que l'OMC, la CNUCED, le CCI et les pays donateurs ont apportée de façon continue au Kenya. Cette assistance nous a grandement aidé à comprendre le cadre juridique de l'OMC, ce qui est essentiel à notre participation au système commercial multilatéral. Je lance un appel pour que l'assistance soit élargie afin d'englober des études par pays sur l'incidence de la mise en oeuvre des Accords de l'OMC.

Voici une brève description de ce qu'a donné le processus de mise en oeuvre des Accords de l'OMC pour le Kenya.

Obstacles tarifaires et non tarifaires

La consolidation des droits de douane donne aux marchés d'exportation sécurité et prévisibilité. Toutefois, les avantages qui pouvaient découler de la suppression et de la réduction de ces droits ont été annulés par le recours à des mesures sanitaires et phytosanitaires injustifiées et à d'autres obstacles techniques au commerce. A cet égard, le Kenya demande à tous les Membres de l'OMC d'appliquer les Accords en respectant à la fois l'esprit et la lettre sans créer des obstacles non nécessaires qui opèrent une discrimination en fonction de la provenance géographique des produits. Dans les cas où certaines restrictions sont justifiées, il espère recevoir l'assistance technique nécessaire pour pouvoir satisfaire aux critères d'admission sur ces marchés. La menace plane déjà sur certains de nos produits dont le poisson frais, les fleurs coupées, les fruits et légumes frais et d'autres produits horticoles.

Textiles et vêtements

Mon pays considère l'intégration des textiles et des vêtements dans le cadre du GATT de 1994 comme un plus pour son industrie textile. Toutefois, ce plus ne se concrétisera probablement pas avant la fin de la période de mise en oeuvre, puisque 49 pour cent des produits, en particulier ceux qui sont jugés sensibles par les principaux importateurs, ne seront pas intégrés avant le 1er janvier 2005. Afin de donner de l'élan au commerce mondial des textiles et des vêtements, nous souhaitons demander aux principaux importateurs d'envisager une intégration plus rapide des produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement.

ADPIC

Le Kenya n'a pas toute l'infrastructure technologique ni les autres ressources nécessaires pour tirer des avantages substantiels de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Cela signifie que nous allons probablement être confrontés à des coûts plus élevés en termes de redevances lorsqu'en 2000 la période de transition prévue pour la mise en oeuvre de l'Accord prendra fin. Ce coût sera sans aucun doute répercuté sur les consommateurs et se traduira par une perte au niveau du développement économique et du bien-être social. A cet égard, nous accueillerions avec intérêt toute action visant à aider les pays en développement et les pays les moins avancés à obtenir un transfert de technologie à des conditions abordables.

Commerce des services

Le Kenya se félicite de la libéralisation progressive du commerce des services qu'il considère comme un facteur de croissance favorable au développement de son économie. A cet égard, mon pays incite vivement les pays Membres de l'OMC à s'intéresser et à faire appel aux nombreux fournisseurs de services qui existent au Kenya, fournisseurs hautement qualifiés et dont les prix sont très compétitifs.

Travaux futurs

En ce qui concerne le programme de travail futur, je tiens à faire observer que le Kenya, comme la plupart des autres pays en développement, n'est pas encore venu à bout des nombreuses tâches inhérentes à la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay et est toujours aux prises avec les effets qu'elle implique. Il est donc d'avis qu'il ne faudrait pas aborder de nouvelles questions à l'OMC tant que tous les travaux prévus dans le programme incorporé ne seront pas achevés.
